

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

du 3 Mars 1994
REGISTRE N° 94-70 /MFPRA/DGFP/DC/SRSA

Portant révision de la situation administrative de Monsieur NKOUNDJIBELA Pierre, Ingénieur Principal des Techniques Industrielles des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles).

-)-:-:-:++

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant réformes du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, D et E (actuellement A, B, C et D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret N° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/316 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Intérimaires du Gouvernement ;
(/u le décret n° 90/098/MTSS-DGFP-DC-SRSA du 16 Mars 1990 portant révision de la situation administrative de l'intéressé ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

.../...

(/u l'arrêté n° 9318/MTJ/DGTFP/DFP du 5.11. 1980 portant intégration provisoire de l'intéressé dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Techniques Industrielles).

(/u l'arrêté n° 1584/MTS/DGFP/DGPCE du 8 Mai 1991 portant titularisation et nomination au titre de l'année 1981 de Monsieur NKOUNDJI-BELA Pierre, Ingénieur des Travaux Stagiaire des Techniques Industrielles ;

(/u l'arrêté n° 3294/MJTFF/DGFP/DGCA du 23 Août 1992 portant promotion au titre de l'année 1989, de Monsieur NKOUNDJI-BELA Pierre, Ingénieur des Techniques Industrielles ;

(/u la lettre n° 00314/MEF-SG du 31 Mai 1991 du Secrétaire Général du Ministère de l'Equipement chargé de l'Environnement transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 14 Mai 1991 ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : La situation administrative de Monsieur NKOUNDJI-BELA, Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I en service à la Direction Générale de l'Industrie à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

----- ANCIENNE SITUATION	----- NOUVELLE SITUATION
<p>- <u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u></p> <p>- Titulaire du Diplôme de l'Institut de Technologie Textile de Changhaï obtenu en République Populaire de Chine, est intégré et nommé provisoirement au grade d'Ingénieur des Travaux Stagiaire, indice 650 pour compter du 5-11-80, date effective de prise de service de l'intéressé (Arrêté n°9318/MTJ/DGTFP/DFP du 5-11-1980).</p>	<p>- <u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u></p> <p>- Titulaire du Diplôme de l'Institut de Technologie Textile de Changhaï obtenu en République Populaire de Chine, est intégré et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710 pour compter du 5-11-1980, date effective de prise de service de l'intéressé.</p> <p>- Titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 05 Novembre 1981.</p>
<p>- <u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u></p> <p>- Titulaire du Diplôme de l'Institut de Technologie Textile de Changhaï obtenu en République Populaire de Chine et bénéficiaire d'une révision administrative, est intégré et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710 pour compter du 5-11-1980, date effective de prise de service de l'intéressé (Décret n° 90/098/MTSS-DGFP/DC-SRSA du 16 Mars 1990).</p>	<p>- Promu au 2è échelon, indice 940 pour compter du 5 Novembre 1983.</p>

CATEGORIE A, HIERARCHIE II

- Titularisé et nommé au 1er échelon du grade d'Ingénieur des Travaux, indice 710 pour compter du 05 Novembre 1981 ; ACC Néant (Arrêté n° 1584/MTSS/DGFP/DGPCE du 8 Mai 1991).

- Promu au 2è échelon indice 780 pour compter du 5 Novembre 1983 (Arrêté n° 3294/MJTFF/DGFP/DGCA du 29 Août 1992)

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville; le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOYO.

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	3
DGB	3
DGCF	3
MIPE	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2